



COMMUNE DE SUNDHOUSE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS

Mardi 29 avril 2025

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance ordinaire du Conseil Municipal, du mardi 29 avril 2025 à 19h30, en Mairie de Sundhouse, après convocation d'usage légale, **en date du 24 avril 2025**, et mesures de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance présidée par Monsieur le Maire, Mathieu KLOTZ, qui salue les membres **présents** :

- ANSTETT Fabien
- ADOLPH Christelle
- BERGER Michaël
- RIMBAULT Jean-Paul
- HAEGELI Raphaël
- LEONHART Marie-Laure
- GERBER Christophe
- MERLIN Laetitia
- MOIOLI Nathalie
- MEYER Emilie
- SCHWOERER Isabelle
- RIEG Jean-Pierre
- SONNTAG Agathe
- SCHMITT José
- SCHENCK Nicole
- HARTWEG Morgane
- GERARD Jean-Christophe

Absents excusés : Mme HARTWEG Morgane, M. Christophe HAUERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Numéro délibération	Objet de la délibération	Vote
1	Désignation du secrétaire de séance	Adopté à l'unanimité
2	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 février 2025	Adopté à l'unanimité
3	Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations	Point d'information
4.A.1	FINANCES – Demande de Subvention – Paroisse de Sundhouse	Adopté à l'unanimité
4.A.2	FINANCES – Demande de Subvention – Collège du Grand Ried	Adopté à l'unanimité
4.A.3	FINANCES – Demande de Subvention – Association Vergers & Jardins	Adopté à l'unanimité
4.A.4	FINANCES – Demande de Subvention - Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs »	Adopté à l'unanimité
4.A.5	FINANCES – Demande de Subvention – UT 53	Adopté à l'unanimité
4.A.6	FINANCES – Demande de Subvention - Association AAPPMA	Adopté à l'unanimité
5	MANIFESTATIONS	Point d'information
6	LOCATAIRES	Point d'information

7	INTERVENTIONS DES ADJOINTS	Point d'information
8	DIVERS	Point d'information

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Christophe GERARD est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025

Le Procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité. (1 abstention Christophe GERBER)

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

- *Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA*

4. FINANCES

A. Demande de Subvention

1. Paroisse de Sundhouse

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la Paroisse de Sundhouse a sollicité une subvention auprès de la Commune pour l'achat d'un micro sans fil.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant la volonté d'accorder une subvention à la Paroisse de Sundhouse pour l'achat de matériel audio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention pour l'achat de matériel audio, sur présentation de la facture, plafonnée à 1500 €, à la Paroisse de Sundhouse.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Collège du Grand Ried

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le collège du Grand Ried, a sollicité une subvention auprès de la Commune pour participer aux championnats de France UNSS, l'équipe gymnastique artistique, le 12 mai prochain.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant la volonté d'accorder une subvention au collège du Grand Ried d'un montant de 200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 200€ au collège du Grand Ried.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Vergers & Jardins

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'association Vergers & Jardins, a sollicité une subvention auprès de la Commune pour participer à l'achat de petit matériel. Monsieur le Maire propose de financer les différentes factures sur le montant HT, d'un tiers cumulé, plafonné à 1 500€ HT.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant la volonté d'accorder une subvention à l'Association Vergers & Jardins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1/3 du montant HT des factures, plafonné à 1500 €, à l'Association Vergers & Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs »

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs », ARAHM, a sollicité une subvention auprès de la Commune pour participer à l'accompagnement et à la prise en charge de personne en situation de polyhandicap. Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention d'un montant de 60€.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant la volonté d'accorder une subvention à l'Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 60€ à l'Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs »,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Amicale des sapeurs-pompiers de l'UT 53

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'amicale des sapeurs-pompiers de l'UT 53, qui regroupe les Unités Territoriales des villages : Sundhouse, Wittisheim ; Hilsenheim, Bindernheim, Saasenheim, Schœnau, Richtolsheim, Hessenheim, Boesenbiesen, Schwobsheim, a sollicité une subvention auprès de la Commune pour participer au financement de la création de l'Association. Cette nouvelle Association permettrait d'engager des actions de plus grandes envergures, de faire participer tous les villages membres et de créer une cohésion à l'échelle du territoire.

Sur proposition de M. le Maire,

Considérant la volonté d'accorder une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de l'UT 53,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 250€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de l'UT 53,

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Association APPMA

Les membres de l'APPMA ont sollicité une réunion avec les élus pour une demande de subvention exceptionnelle. En effet, leur tondeuse étant déficiente depuis longtemps, ils souhaitent faire l'acquisition d'une tondeuse semi-professionnelle, qui selon les premiers devis s'élèvent à 14 263€ TTC. La commune finance habituellement un tiers de la dépense HT, plafonnée à 1 500€ HT, après justificatif de paiement.

L'Association APPMA souhaite en financer maximum 10 000€ et demandent une subvention exceptionnelle.

Sur proposition Monsieur le Maire, et considérant la volonté d'accorder une subvention exceptionnelle à l'APPMA pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour l'entretien de l'étang de pêche et de la Lantzamatt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

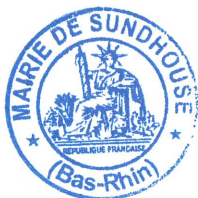
DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 263,20€, sur présentation de la facture d'achat.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits au Budget à l'article 65748.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à SUNDHOUSE, le 22.05.2025

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



Le secrétaire
Jean-Christophe GERARD

